



3 Pour se faire une bonne idée de la participation des parents à l'école

Version
révisée
Août 2009



Fédération
des comités de parents
du Québec

Sommaire

<i>La participation des parents</i>	1
<i>Aider son enfant à réussir</i>	2
<i>Les nombreuses occasions</i>	3
<i>Un pas de plus</i>	3
<i>Où en est rendue la participation</i>	5
<i>Le développement, à qui de jouer ?</i>	7
<i>La variété des situations</i>	8
<i>Les conditions de réussite</i>	9
<i>Un véritable partenariat</i>	9

Ressources

Pour obtenir des réponses à vos questions, pour approfondir un sujet, pour trouver les bons outils ou les bonnes ressources... adressez-vous à la FCPQ.

Nous offrons :

- des conseils;
- de la documentation;
- des références;
- des ateliers de formation.

Consultez notre site Internet www.fcpg.qc.ca ou entrez en communication avec votre association régionale par l'entremise du comité de parents de votre commission scolaire.

Crédits

Le fascicule numéro 3 « Pour se faire une bonne idée de la participation des parents à l'école » est publié dans le cadre du programme de formation de la Fédération des comités de parents de la province de Québec, 2263, boulevard Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4.

Ont participé à la réalisation :

- Coordination, recherche, rédaction : Multi projets
- Graphisme : Pur Design

La FCPQ remercie les personnes et les groupes qui ont contribué à la réalisation de ce document.
Note : Dans ce document, la forme masculine désigne les hommes et les femmes.

Août 2009
Dépôt légal – 2009
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-923116-02-0

La participation des parents à l'école : plus que jamais !



La participation des parents est présente partout en éducation. Elle s'est développée progressivement, au cours des trente dernières années, de telle sorte qu'elle est maintenant perçue comme une composante indispensable de l'école québécoise.

La Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPQ) y a joué un rôle-clé et compte poursuivre dans cette voie; elle en fait même sa mission fondamentale.

Dans le cadre du programme de formation de la FCPQ, le présent document propose une sorte de bilan de la participation parentale. C'est aussi un outil de réflexion pour ceux et celles qui ont à cœur de promouvoir l'engagement des parents à la réussite des élèves.

Survol du document

Les premières pages du document présentent les **multiples facettes de la participation des parents** à la vie scolaire. Celle-ci prend différentes formes au fur et à mesure que l'on s'engage plus avant dans les activités scolaires et les structures prévues à cette fin.

- Aider son enfant à réussir, le premier devoir des parentspage 2
- Les nombreuses occasions de participer à la vie de l'écolepage 3
- Un pas de plus : s'impliquer directement dans la vie de l'école ...pages 3 et 4

Les pages suivantes permettent de s'interroger sur **la situation de la participation des parents**. Cette participation se vit de différentes façons à des degrés divers. Elle connaît des moments forts et sa part de contraintes ou de succès mitigés. Pourtant, elle demeure indispensable à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

- Où en est rendue la participation des parents ?pages 5 et 6

Le développement de la participation demeure un objectif qu'il faut poursuivre.

- Le développement de la participation parentale : à qui de jouer ?page 7
- Tenir compte de la variété des situationspage 8
- Les conditions de réussite de la participationpage 9

Pour conclure, la Fédération vous propose de poursuivre cette réflexion dans votre milieu.

- La participation des parents vous préoccupe-t-elle ?page 10

Aider son enfant à réussir, le premier devoir des parents



La première façon de participer à l'école concerne **individuellement** tous les parents : c'est aider son enfant à réussir à l'école. Elle constitue **une responsabilité fondamentale** à laquelle aucun parent ne peut se soustraire sans risque pour l'avenir de son enfant.

C'est naturel : les parents veulent la meilleure éducation possible pour leurs enfants. Cet engagement commence à leur naissance et se poursuit tout au long de leur croissance jusqu'à l'âge adulte et plus encore !

Aider son enfant pour qu'il réussisse à l'école signifie principalement :

- **l'accompagner** de façon attentive, c'est-à-dire l'écouter au retour de l'école, l'aider dans ses travaux scolaires, porter attention à ses divers apprentissages, vérifier s'il réussit bien, entrer en contact, s'il y a lieu, avec le personnel de l'école;
- **s'informer** sur son cheminement, se donner les moyens de suivre ce qui se passe à l'école et connaître les récents développements survenus dans le monde scolaire;
- **être présent** à l'école au moment des rencontres avec les enseignants, des remises de bulletins, des réunions nécessaires pour l'établissement d'un plan d'intervention si l'enfant rencontre des difficultés; enfin, agir comme véritable partenaire dans le développement de cet enfant que le parent connaît plus que quiconque.

Les effets de cet engagement des parents auprès de leur enfant ont déjà été largement démontrés (Epstein, J., 1987) :

« Il est évident que l'encouragement parental, les activités et l'intérêt à la maison, et la participation dans les écoles et les salles de classe influent sur les réalisations, les attitudes et les aspirations des enfants, même en considérant les capacités de l'élève et le statut socio-économique de la famille. Les élèves gagnent en développement personnel et scolaire, quand leurs familles appuient l'école, le font savoir aux enfants et le font continuellement pendant toute la scolarité. »

Les nombreuses occasions de participer à la vie de l'école



À un autre niveau, la participation des parents devient davantage collective. Un grand nombre de parents se font un devoir de participer aux activités suivantes.

- **Assister** aux activités spéciales de l'école comme les spectacles, les fêtes, les expositions et la remise de lauréats. Les enfants gardent une impression vive de cette présence et constatent l'importance que leurs parents accordent à l'éducation.
- **Donner leur avis** lors des consultations et sondages, par exemple lorsque vient le temps d'établir les orientations de l'école contenues dans le projet éducatif. Un avis des parents, bien structuré et fondé sur un large consensus, possède un pouvoir d'influence énorme sur le développement des services éducatifs et le fonctionnement de l'école.
- **S'engager comme bénévole**, à la bibliothèque, au laboratoire d'informatique, dans l'organisation d'activités, de collectes de fonds, etc. De nombreux parents sont prêts à y investir temps et énergies lorsque l'occasion leur en est fournie.

Une étude américaine (Amundson, K., NSBA, 1988) a démontré les nombreux avantages des programmes de développement de la participation parentale :

- les parents qui participent développent plus d'attitudes positives envers l'école et le personnel de l'école;
- les enseignants et enseignantes qui s'engagent dans un programme de participation des parents améliorent leur façon d'enseigner; ceux ou celles qui signalent des relations excellentes parents-enseignants éprouvent plus de satisfaction dans leur travail;
- les programmes de participation des parents représentent une manière efficace d'augmenter les réalisations de l'école au profit des élèves.

Un pas de plus : s'impliquer directement dans la vie de l'école

Faire un pas de plus, c'est s'engager dans les **structures de participation** prévues dans la Loi sur l'instruction publique.

- **L'assemblée annuelle** est la porte d'entrée de l'engagement des parents à l'école. S'y présenter est important pour savoir ce qui se passe en milieu scolaire, pour élire des parents représentatifs et, possiblement, se porter soi-même candidat ou candidate à l'un ou l'autre poste (voir le fascicule 2 du programme de formation de la Fédération).
- **Le conseil d'établissement** constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu propice à la concertation avec les autres agents de l'école. S'y faire élire permet d'être au cœur de la vie de l'école.



- **L'organisme de participation des parents** représente un moteur exceptionnel de participation des parents lorsque l'assemblée annuelle décide de le mettre sur pied. Un tel engagement favorise notamment le rapprochement entre l'école et son milieu (voir le fascicule 1 du programme de formation de la Fédération).

Les parents qui font garder leur enfant à l'école peuvent aussi participer au **comité des utilisateurs du service de garde** si ce dernier est mis en place par le conseil d'établissement.

Voilà en ce qui concerne la participation directe à l'école. Ceux et celles qui ont à cœur le développement de services éducatifs de qualité se retrouvent aussi à d'autres niveaux.

- **Le comité de parents** est le porte-parole des parents auprès de la commission scolaire. Accepter de s'y engager permet d'exercer un pouvoir d'influence sur les décisions qui concernent toutes les écoles et de collaborer au ressourcement et à la formation de l'ensemble des parents participants.
- **Le comité consultatif de transport et le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** sont des organismes consultatifs de la commission scolaire où les parents sont également invités à siéger.
- **Le conseil des commissaires** de la commission scolaire est composé de citoyens élus au suffrage universel et de deux parents nommés par le comité de parents pour y faire valoir les attentes des parents, leurs positions et leurs revendications.

Au-delà de ce qui est prévu par la loi, les parents se sont eux-mêmes donné des moyens de participation et de représentation.

- **La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)** est le principal organisme au Québec voué à la défense et à la promotion des intérêts des parents de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants.
- **D'autres organismes nationaux** poursuivent des objectifs de développement de services destinés à diverses catégories d'élèves, par exemple l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage (AQETA).
- **Une section de la Fédération des comités de parents de la province de Québec** est présente dans chaque région du Québec; c'est un lieu d'échange et de concertation régional.
- **Les services aux anglophones** de la Fédération des comités de parents sont un lieu d'échange, de soutien et de concertation pour les parents anglophones, souvent en minorité dans leur milieu.



La participation des parents dans l'ensemble de ces structures donne des résultats qui peuvent se résumer ainsi (Forest, P.G., et coll., GRIG, 2000) :

- elle permet d'abord un **échange d'information**; les dirigeants ont une meilleure idée des valeurs et des préférences des parents de façon à prendre les meilleures décisions possibles; les parents et particulièrement les enfants bénéficient du partage de connaissances rendu possible grâce à ces mécanismes de participation.
- elle favorise le rapprochement entre les groupes d'intérêt qui interviennent dans l'école; par le dialogue et une plus grande compréhension mutuelle, les divers agents de l'éducation peuvent parvenir à un véritable partenariat, et ce, toujours au profit des élèves;
- elle assure, d'une certaine façon, la prise en charge par la population des services publics qui lui sont destinés.

En somme, les parents qui s'impliquent dans les structures de participation exercent un **pouvoir d'influence** important dont les premiers bénéficiaires sont les enfants.

Où en est rendue la participation des parents ?

Beaucoup de gens se questionnent avec raison sur l'état de santé de la participation parentale. Par exemple, en mars 2001, le Conseil de la famille et de l'enfance a cru nécessaire d'émettre un avis pour insister sur l'importance de la participation des parents au moment crucial où démarrait une réforme majeure en éducation.

Quel bilan pouvons-nous faire de cette participation dans le système scolaire à la lumière des recherches actuelles et de l'expérience même des parents ? Il est apparu important que la Fédération exprime, elle aussi, son point de vue sur le sujet dans le présent document.

Premier constat – Les familles ont changé

Inutile d'insister sur les transformations majeures qu'a connues la famille. Il faut seulement se rappeler qu'elles ont un impact direct sur la disponibilité des parents et la communication école-famille.

Deuxième constat – Les attentes des parents changent

Généralement plus scolarisés et souvent plus éveillés aux réalités sociales, les jeunes parents espèrent davantage de l'école que ce qu'ils ont connu eux-mêmes dans leur enfance et leur adolescence. Plusieurs d'entre eux ont fait garder leur enfant dans une garderie ou un centre de la petite enfance avant de l'amener à l'école; ils s'attendent à retrouver à l'école la même ambiance d'accueil quotidien et de relation significative avec le personnel en place. La relation école-famille ne peut plus être la même pour cette nouvelle génération de parents.



À la suite de la vaste consultation sur l'état de l'éducation au Québec en 1995, la Commission des États généraux sur l'éducation a constaté qu'il existe un malaise relativement à la place des parents à l'école :

*« Ayant souvent l'impression d'avoir été maintenus à la périphérie des activités significatives de l'école ou dans des rôles de figuration, les parents aspirent à une plus grande reconnaissance de leurs compétences. »
(Rapport final, 1996, p. 43.)*

Troisième constat — Les parents participent, oui, mais...

On entend parfois des gens dire que les parents ne participent pas. Ce qui apparaît inexact, car ils sont généralement là « quand ça compte », quotidiennement auprès de leur enfant, en grand nombre au moment d'activités collectives ou encore lorsque survient un problème majeur et qu'il faut se mobiliser. Il est vrai que leur participation aux assemblées officielles, aux élections et aux autres formes de participation organisées n'atteint pas toujours l'objectif visé. Il faut poser un regard réaliste sur ce type d'engagement social qui reste souvent le lot d'une minorité de citoyens. À cet égard, le milieu scolaire n'a rien à envier à plusieurs autres secteurs d'activités publiques.

Quatrième constat — Un malaise persiste dans les relations parents-école

Pour ce qui est de la qualité de la participation active à l'école, force est de constater qu'elle est fort variable. Un malaise persiste souvent dans les relations entre les parents et l'école. Quelle place revient réellement aux parents ? Quel est leur rôle ? Dans quelle mesure sont-ils concernés par la pédagogie ? Faut-il ouvrir les portes de l'école ou lui conserver un caractère plus réservé ? Les réponses à ces questions sont bien différentes selon les perceptions, les expériences vécues et la conception de l'école des personnes interrogées.

Il faut admettre que certains parents ne savent pas trop comment intervenir à l'école et que, parfois, ils s'y prennent maladroitement, sans respecter les rôles et les responsabilités des autres partenaires.

Oui, des expériences passées en ont désabusé plus d'un, qu'il s'agisse de parents ou de membres du personnel de l'école. Par contre, nombreux sont ceux qui y croient toujours et font les efforts nécessaires pour assurer une participation parentale de qualité.

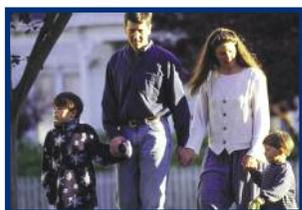
Cinquième constat — La partie n'est pas totalement gagnée

Les récents changements dans les structures de participation visent à développer un véritable partenariat entre les parents, la communauté et l'école. Mais il faut se rendre compte que ces changements ne portent pas fruit du jour au lendemain. Les parents qui participent au conseil d'établissement ou à l'organisme de participation des parents sont en mesure de constater que les difficultés de la participation parentale ne sont pas disparues instantanément avec les nouvelles structures et qu'un tel malaise persiste souvent.

En conclusion

Il faut dresser un bilan à la fois positif et mitigé de la participation des parents à l'école. Cette situation exige qu'on se préoccupe expressément du développement de cette participation si l'on veut qu'elle porte les fruits escomptés; c'est ce que nous aborderons dans les pages qui suivent.

Le développement de la participation parentale : à qui de jouer ?



L'organisme de participation des parents (OPP), tel qu'il est défini dans la Loi sur l'instruction publique, est directement impliqué dans ce travail :

« L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire des élèves. »

D'abord aux parents

À qui revient de fait la responsabilité de développer la participation parentale ? D'emblée, la Fédération considère qu'il revient d'abord aux parents de travailler au développement de cette participation. Elle les invite formellement à faire en sorte que les parents prennent de plus en plus leur place à l'école. C'est une charge qui leur incombe tout naturellement du fait qu'ils sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant.

Puis à l'école

L'école partage aussi cette responsabilité et doit s'engager résolument dans le développement de cette participation. Si la réforme scolaire actuelle exige beaucoup de travail, elle ne doit pas se faire au détriment de la participation parentale. Au contraire, une gestion participative qui intègre la contribution des parents est essentielle au succès de cette réforme et, finalement, à l'amélioration du taux de réussite chez les jeunes. Dans ce contexte, les deux parties dirigeantes de l'école, c'est-à-dire le conseil d'établissement et la direction d'école, dans leurs rôles respectifs, doivent se préoccuper de développer la participation parentale. Le projet éducatif devrait normalement établir des orientations et des moyens en ce sens.

L'OPP, un outil précieux

Cette définition du rôle de l'OPP démontre l'importance qu'accorde le législateur au développement de la participation parentale à la réussite des élèves. Dans le contexte actuel où la réussite de tous les élèves est devenue une priorité nationale en éducation, la mise en place, initialement facultative, d'un OPP devient une nécessité. Et là où il existe, il ne peut se contenter de jouer un rôle de simple comité adviseur.

Le comité de parents et les autres organismes

Les comités de parents devront, de leur côté, apporter du soutien aux parents des écoles et favoriser la réflexion de tous sur la place des parents en éducation. Il va sans dire que les autres organismes scolaires, tels le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les diverses associations et fédérations du réseau scolaire, doivent appuyer ce développement.

Tenir compte de la variété des situations



La participation des parents évolue différemment selon les caractéristiques du milieu. Quelques situations particulières ont un impact direct sur la participation.

- Il est démontré que les écoles qui ont développé **un projet particulier** choisi par les parents obtiennent une participation accrue de ces derniers.
- La **communauté anglophone** bénéficie d'une longue tradition de participation parentale active qui en fait une caractéristique particulière de l'école anglophone.
- La participation **en milieu défavorisé** présente des défis importants. Il arrive que les parents se sentent démunis ou intimidés face à l'école. Il semble donc nécessaire de les rejoindre de façon particulière et cela exige une équipe-école mobilisée autour de ce projet. Là, autant sinon plus qu'ailleurs, la participation des parents est essentielle à la réussite des jeunes.
- Les barrières culturelles et linguistiques interviennent souvent dans la participation des parents des **milieux multiethniques**. Des moyens spéciaux doivent être mis en place pour assurer l'intégration des familles à la communauté. Il est à noter que les enfants peuvent jouer un rôle-clé dans cette intégration.
- Les **communautés autochtones** demandent aussi une approche particulière. Il est important d'établir un programme de participation des familles avec eux plutôt que pour eux.
- Les **disparités régionales** et, particulièrement, l'étendue de certains territoires ont une incidence directe sur le développement de la participation.
- La **différence notable de participation des parents entre les écoles primaires et les écoles secondaires** est assez évidente. Les parents des écoles secondaires ne sont-ils pas tout autant interpellés ?

Quand on constate la diversité des contextes, il est recommandé de bien évaluer sa propre situation avant de se lancer dans des activités de promotion de la participation des parents.

Les conditions de réussite de la participation



*« Il ne faut jamais douter
qu'un petit groupe de personnes
réfléchies et engagées puissent changer
le monde. En vérité, c'est la seule
façon de le faire. »
Margaret Mead*

La volonté ferme de s'engager dans la voie de la participation parentale, voilà la première condition pour en assurer un développement durable. On se doit aussi de se préoccuper des éléments suivants.

Établir, si ce n'est déjà fait, un climat de confiance entre les partenaires :

- vaincre l'isolement,
- abattre les malentendus,
- mettre de côté les déceptions dues aux expériences antérieures,
- apprendre à se connaître,
- respecter le rôle de chacun et chacune.

Accepter de partager ses connaissances et ses ignorances :

- se donner le temps de se parler, de s'écouter, de se comprendre dans ses différences (Bouchard, C., AQETA, 2001).

Compter sur un leadership fort et efficace :

- avoir une vision,
- se donner des priorités,
- prendre le soin de s'organiser et de se bâtir une confiance en y allant par petits pas, de victoire en victoire,
- se soutenir dans les tentations d'abandon,
- fêter ses réussites.

Faire en sorte que chacun se retrouve gagnant :

- respecter chacun avec ses motifs particuliers de participer,
- se dire que chacun peut et doit sortir grandi de son expérience.

Et si l'on veut parler d'un véritable partenariat

Une telle mission ne se réalise pas comme par enchantement; il faut y mettre la volonté et l'énergie nécessaires. La participation parentale a dépassé le stade de la simple consultation, du bénévolat d'assistance pur et simple. Les parents sont maintenant conviés à être des partenaires à part entière en éducation. Ils peuvent se présenter à l'école avec l'assurance d'y avoir leur place du fait de leurs responsabilités à l'égard de la réussite de leur enfant. Dans un contexte de partenariat, c'est dans le plus grand respect de ceux et celles qui œuvrent quotidiennement auprès de leurs enfants qu'ils s'y présentent. Pour sa part, la Fédération des comités de parents de la province de Québec s'engage à poursuivre dans cette voie en vue d'atteindre un véritable partenariat dans l'ensemble du réseau scolaire québécois.

La participation des parents vous préoccupe-t-elle ?

- Avons-nous développé toutes les facettes de la collaboration école-famille ?
- Quels sont les avantages de la participation des parents, pour eux-mêmes et pour l'école ?
- Les parents se sentent-ils à l'aise à l'école ?
- Constatons-nous des résistances face à la participation des parents ?
- La communication famille-école est-elle adéquate ?
- Y a-t-il un type de parents qui n'est pas présent à l'école ?
- Sur quels supports pouvons-nous compter pour développer la participation ?
- Quels ingrédients devrions-nous posséder pour accroître la participation des parents ?

Vous trouverez, dans ce document, des éléments de réflexion en réponse à ces questions, aux vôtres ou encore à celles de votre milieu.

